



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER	Présidente
-------------------------	------------

Conseillers municipaux

M. Sébastien DORAND	
M. André FERREZ	Vice-président
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	
M. Bastien STAUFFER	
M. Jorge VARELA	
M. Robin VIDONNE	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire
M. Alexandre SIZONENKO	

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers



Mme Michèle Tischhauser ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Arrivée de M. Sébastien Dorand.

2. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

La **Présidente** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 25 janvier 2024.

La **Présidente** signale une coquille, qui est corrigée.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

Café-sécurité

Le café-sécurité s'est déroulé le 3.2.2024 avec la participation des gardes-frontière, de la police cantonale, des APM et des gardes ruraux. Au cours de ce moment, très instructif, les participants ont trouvé réponse à toutes leurs interrogations.

Arrivée de M. Robin Vidonne.

Immeuble 173 route de Gy

La régie s'est entretenue avec l'Exécutif suite à l'étude technique et l'expertise CECB+ de l'immeuble précité. Le **Maire** transmettra le rapport idoine (156 pages) à la commission Patrimoine communal. L'IDC est dans la norme jusqu'en 2030 (635 sur une exigence de 650 jusqu'en 2030). Cet immeuble n'étant néanmoins pas très performant, des travaux seront nécessaires à une échéance d'un à cinq ans, avec un coût supérieur à 1 mio. Selon l'expertise technique, trois variantes d'améliorations ont été proposées, notamment l'isolation de l'enveloppe du bâtiment. Performances actuelles : enveloppe du bâtiment : G ; efficacité énergétique : D ; émissions directes de CO₂ : G. Performances attendues avec la meilleure variante possible (THPE avec PAC) : enveloppe du bâtiment : B ; efficacité énergétique : B ; émissions directes de CO₂ : A.

Antenne 5G

La Mairie a reçu une copie de la pétition adressée au DT, signée par 124 personnes.

De son côté, la commune a pris contact avec Swisscom afin de savoir s'il serait possible de rationaliser ce projet d'antenne 5G en y implantant aussi les installations de Swisscom. Selon Swisscom, il n'y a aucune possibilité d'ajouter des installations sur cette antenne chargée au maximum à 5 voltmètres. Car trois LUS (lieux à utilisation sensible) se trouvent à proximité (cave de la Chena, place de jeux).

La commune a préavisé négativement l'installation de l'antenne 5G de Salt Mobile.

Crèche

Selon le rapport de surveillance de la visite ciblée, la crèche est conforme et répond aux exigences du SASAJ.

Commerce – route de Gy 115

Le commerce est ouvert depuis le 1.2.2024. Pour l'instant, les retours de la population sont très bons et les Gytans très satisfaits de l'accueil des nouveaux gérants. Le service postal reprendra dès le 16.4.2024 ; une communication sera faite à la population en temps voulu.

M. Jorge Varela demande si la commune aurait rendu un préavis positif, dans le cas où les installations de Swisscom auraient pu se greffer sur l'antenne 5G de Salt.

Le **Maire**, qui constate la multiplication des antennes 5G dans les communes environnantes, répond que les autorités souhaitent éviter l'implantation de deux mâts à Gy. Swisscom aurait un projet avec l'Église protestante pour implanter une antenne dans le clocher, sans autre précision. L'avantage de l'antenne de Salt, c'est qu'elle ne s'active qu'en cas de besoin, a contrario de celle proposée par Swisscom, qui émet en permanence.

Mme Magali Ouedraogo

SIG

Mme Magali Ouedraogo a participé à plusieurs réunions avec les SIG dans le cadre du suivi collectivités Eco21.

Concernant les projets déjà évoqués, les SIG ont proposé à la commune l'accompagnement d'un gestionnaire délégué (80 h). Les SIG offrent aux communes un soutien dans leurs démarches vers la transition énergétique et environnementale en proposant un état des lieux de la collectivité (gestion des déchets, énergies, etc.), un plan d'action personnalisé et ciblé (avec des informations structurées pour les habitants) ainsi qu'un suivi dans le temps.

M. Émile Barbe, du bureau CSD Ingénieurs, a fait deux propositions d'actions : état des lieux de la commune de Gy et accompagnement spécifique pour l'appel d'offres relatif à la gestion des déchets, avec une clause de performance. Comme **Mme Magali Ouedraogo** l'a déjà dit, la commune a reconduit pour une année la convention avec Mobilitri (jusqu'à fin octobre 2024) ; en parallèle des travaux menés par la commission Arve & Lac déchets et environnement, la commission avait préconisé à chaque commune de prévoir une solution alternative.

Mme Magali Ouedraogo tiendra le Conseil municipal informé de l'évolution de ces dossiers.

Le Maire ajoute que les SIG accompagnent énormément la commune, en ce moment, avec la prise en charge partielle des travaux de l'école ; le futur renouvellement des éclairages du rez-de-chaussée de la mairie pourrait aussi bénéficier d'une prise en charge partielle sur la base des économies réalisées.

Mme Magali Ouedraogo précise que les SIG accompagneront aussi la commune pour les immeubles.

Notamment le 173 route de Gy, via le programme Eco21, confirme **le Maire**. La commune pourrait économiser les frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou d'usage.

Par exemple dans le cadre d'une réflexion sur un système de chauffage commun entre les différents bâtiments, complète **Mme Magali Ouedraogo**.

Une synergie entre ces immeubles, la caserne et la maison de la douane, comme une minicentrale de CAD avec une seule chaufferie pour le jour où l'actuelle chaudière de la douane, qui fonctionne aux énergies fossiles, lâchera, conclut **le Maire**.

Ou des études sur les énergies vertes comme l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, confirme **Mme Magali Ouedraogo** sur une question de **M. Sébastien Dorand**.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que la commune lancerait si possible en amont une étude avec les SIG.

Le Maire indique que les autorités ont également discuté avec les SIG concernant le potentiel solaire sur le PF communal. Ce partenariat n'en est qu'à ses débuts.

M. Robin Vidonne relève que les panneaux solaires photovoltaïques ne s'éteignent quasiment pas, en cas d'incendie ; les pompiers ne peuvent les arroser avec de l'eau.

Mme Magali Ouedraogo précise que ces panneaux sont équipés de coupe-circuits en cas de feu.

Mme Danièle Yakoubian

Bibliobus

En 2023, le nombre de prêts sur Gy a augmenté de 50 %, soit 297 pour les adultes et 1'299 pour les jeunes sur l'année, avec une moyenne de 133 prêts par tournée (89 en 2022 et 49 en 2021). La fréquentation n'a pas changé entre 2022 et 2023 (224 personnes, à raison de 19 personnes par jour de passage du bibliobus). Les habitants lisent visiblement beaucoup plus, ce qui est très réjouissant.

M. Jorge Varela pense que les restrictions imposées pendant la période Covid-19 avaient sans doute limité quelque peu les prêts.

L'indice de capacité financière de la commune étant passé de 60,58 en 2021 à 81,14 en 2022, la participation du FI aux coûts du bibliobus a été supprimée, pour Gy. Le dépassement sur le budget 2023 sera de Fr. 2'766.- (budget 2023 : Fr. 4'122.-).

Association de parents d'élèves Gy-Presinge

Comme vous le savez, une association de parents d'élèves a vu le jour entre Presinge et Gy. Nous l'avons rencontrée le 5 février. Ils nous ont présenté les différents projets qu'ils aimeraient mettre en place, certains étant déjà en cours à Gy : chasse aux œufs à Pâques, disco, remboursement des frais d'inscription à la course de l'Escalade. L'association est partante pour participer aux diverses manifestations en lien avec l'école : promotions, Escalade (tenue d'un stand, par exemple).

Chasse aux œufs

Comme chaque année, la commission Jeunesse organise une chasse aux œufs le vendredi de Pâques, 29 mars. 49 œufs en polystyrène sont à peindre. **Mme Danièle Yakoubian** propose aux élus un atelier peinture le lundi 18 mars à 18h.

Moustique tigre

Lors d'une commission ACG environnement, l'OCAN a présenté le niveau de colonisation du canton par le moustique tigre. Pour l'instant, Gy n'est pas touchée, mais cet insecte a été vu à Anières et Puplinge. Pour éviter que la situation devienne incontrôlable, la lutte doit être généralisée. Il existe un larvicide spécifique et biodégradable (Vectomax F) à verser trois fois par année dans les endroits de ponte (bacs en plastique, bouches d'évacuation d'eau claire ou stagnante, mais pas les milieux naturels).

Les communes doivent être prêtes à agir dès que le moustique sera aperçu. M. Serge Dubrit se formera prochainement pour être prêt, si besoin. L'OCAN met gratuitement à disposition des communes le larvicide, cette année.

Une campagne d'information aura lieu dès le mois de mai. Il est important que l'OCAN soit informé dès l'apparition du moustique tigre sur la commune.

M. Robin Vidonne souhaiterait connaître les risques induits par cet insecte.

La transmission de maladies, comme les autres, répond **Mme Danièle Yakoubian**. Ses piqûres sont désagréables et ce moustique pique toute la journée. Les zones infestées ont des répercussions, tant au niveau touristique que pour les habitants.

M. Bastien Stauffer demande si ces mesures sont réellement efficaces. Car elles lui paraissent complètement vaines, compte tenu du nombre d'endroits incontrôlables.

Mme Danièle Yakoubian indique que le Tessin a été le premier canton à être complètement infesté. Ce larvicide très efficace permet vraiment de réduire la quantité de moustiques tigre. Des traitements réguliers (tous les deux mois) empêchent cet insecte de proliférer. D'où l'importance de signaler aussitôt son apparition pour traiter toute la zone. Des microdoses du larvicide sont versées dans les grilles d'évacuation en mai, juillet et septembre. Ce produit est biodégradable et labellisé bio selon l'OCAN.

Mme Magali Ouedraogo ajoute que ce moustique peut véhiculer des virus comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Cet insecte étant insatiable, il suffit qu'un malade se fasse piquer pour contaminer d'autres personnes, confirme **Mme Danièle Yakoubian**.

La Présidente relève que la lutte se joue à tous les niveaux. Par exemple les particuliers doivent veiller à ne pas laisser d'eau stagner dans les dessous de pots de plantes.

Et bien observer ce qu'il se passe autour d'eux, conclut **Mme Danièle Yakoubian**.

4. Communications du Bureau

La Présidente annonce que l'administration communale a reçu quelques courriers présentant leurs doléances ou manifestant leur désaccord concernant le projet d'implantation d'une antenne 5G de Salt. L'Exécutif leur a personnellement répondu, comme décidé lors de la séance plénière du 25.1.2024.

La Présidente aimerait savoir si des élus ont participé à l'assemblée générale constitutive du 27.2.2024 relative à l'association du Tournoi des Élus, à Plan-les-Ouates.

Aucun élu n'y a participé.

La Présidente demande quels élus souhaiteraient participer au petit-déjeuner des aînés, le 8.3.2024 dès 8h30 à la salle Gyvi.

Mme Carole Chollet prend note des inscrits.

La Présidente demande aussi quels élus participeront à l'apéritif des nouveaux habitants, le 13.3.2024 à 19h30 à la Mairie.

Mme Carole Chollet prend note des inscrits.

La Présidente annonce que la commune a reçu la démission de M. Bastien Stauffer du Conseil municipal, avec effet au 1.3.2024. Les informations concernant la procédure lui ont été communiquées.

M. Bastien Stauffer explique qu'il a trouvé un appartement à Presinge, ce qui l'éloignera formellement de Gy. Il évoque un regret modéré de quitter le Conseil municipal. En effet, il a eu beaucoup de plaisir à côtoyer et à rencontrer ses pairs, dont il apprécie beaucoup la diversité. Il admire leur investissement pour la commune et tous les événements du village et les remercie de faire vivre ainsi Gy. En revanche il est quelque peu déçu, politiquement parlant, par une certaine mollesse. Il trouve que le Conseil municipal a fait peu de propositions et très peu utilisé les outils démocratiques comme les motions, les délibérations, les questions de fond ou autres. Or la vitalité d'une démocratie, c'est l'utilisation de ces outils. Il a l'impression que ses pairs se cantonnent à une gestion administrative et technique, avec un rôle un peu factice de prête-nom.

À titre personnel, il pense qu'il est possible de faire beaucoup au niveau local, comme valoriser la production et la consommation locales, la mutualisation de certaines choses, etc. Des choses se font déjà, par exemple dans le lien social (jeunesse, aînés, etc.), ce qui est super. Mais la commune possède des terres, des locaux, du matériel ; il serait possible de faire des choses avec. Et valoriser une forme de démocratie locale. Car la démocratie à l'échelle du village est la seule qui puisse s'émanciper du pouvoir des médias et de l'argent.

S'il aurait pu y mettre plus d'énergie, il encourage les futurs Conseillers municipaux et Conseillers administratifs à tenter de vitaliser un peu cette démocratie, créer du débat, rédiger des motions, des délibérations, des propositions. Par exemple à partir d'une délibération, il est très facile de faire voter la population en récoltant une cinquantaine de signatures.

M. Bastien Stauffer espère continuer à partager des moments avec les élus, d'autant qu'il participe aux pompiers et au Fagot de Gy. Et il espère revenir dans cette commune, qu'il aime.

M. Bastien Stauffer est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

5. Décision de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux

La Présidente annonce la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises sujette à l'opposition des Conseils municipaux et relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert résume les quatre points qui étaient à l'ordre du jour de la séance du 13.2.2024 à la Mairie. Le spectacle de magie du 15.3.2024 sera dédié aux plus jeunes (1P-8P). Un petit lapin en chocolat sera offert à chaque enfant qui rapportera l'un des œufs en Sagex lors de la traditionnelle chasse aux œufs du 29.3.2024. **M. Jérôme Lardenois-Robert**, qui souhaiterait savoir si des élus pourraient prendre part à la suite, comme écaler les œufs ou préparer la salade, prend note des inscrits.

Une activité pour la fin de l'année scolaire sera proposée aux plus grands (dates avancées : 25.5 ou 22.6.2024). Puis **M. Jérôme Lardenois-Robert** fait un bref retour sur la soirée disco. Certains enfants non invités ont participé à la disco, des parents aussi, et des gens hors événement sont ensuite venus manger. La commission réfléchira à ses objectifs et au futur déroulement de la disco.

M. André Ferrez pense qu'il faudrait définir si ces fêtes sont, ou non, ouvertes aux personnes de l'extérieur. Et combien sont-elles à participer à Pâques ou à la disco ?

Le problème, c'est d'organiser un événement pour 20 personnes et d'en accueillir 40, souligne **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

S'il y a toujours eu des participants de l'extérieur, la proportion était quelque peu différente cette année, ajoute **M. Jorge Varela**. La disco était très sympathique et bon enfant. Mais où mettre la limite ?

Et les autorités souhaitent-elles en mettre une ? ajoute **M. Jérôme Lardenois-Robert** qui prend note des différentes pistes évoquées, comme la gratuité seulement pour les petits Gytans, ou sur inscription.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer annonce qu'en dehors des entrevues avec les SIG précédemment évoquées par Mme Magali Ouedraogo, des premiers contacts ont été pris avec les agriculteurs pour le projet de plantation d'arbres. Pour l'instant, il y a quatre réponses positives sur les huit potentiels. La CE a été surprise en bien par ce 50 % d'intéressés. Le rapport devrait être rédigé d'ici la mi-avril, un document qui fera aussi office de dossier pour les demandes de fonds. La CE se tient à la disposition de M. Christian Meisser pour toute demande d'aide ou de contact.

La Mairie, qui possède également des parcelles agricoles (environ 2 ha), a demandé à M. Christian Meisser de proposer des idées pour y faire quelque chose de sensé et qui n'embêterait pas les locataires de ces parcelles.

Sur une question de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, **M. Bastien Stauffer** récapitule lesdites parcelles : au bord du Chambet (7'000 m²) vers Beaupré (7'000 m²), prairie fleurie et triangle derrière le cimetière (4'000 m²). Une des idées de la CE était de planter une haie afin de séparer la prairie fleurie et le champ.

Le dernier point évoqué concernait le dernier îlot du parc Gyvi. La CE se demandait si cela ferait sens de faire encore quelque chose ce printemps. M. Olivier Vidonne, qui trouvait préférable de faire quelque chose dans le courant de l'automne, reviendra en temps utile vers la commune.

Sur une demande de précision de **M. Robin Vidonne**, **M. Bastien Stauffer** trouverait que cela ferait sens que M. Robin Vidonne reprenne la présidence ad interim de la CE en attendant la nomination de son successeur.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

Le procès-verbal n'étant pas encore rédigé, **M. André Ferrez** énumère les points qui étaient à l'ordre du jour de la séance du 26.2.2024 : dates des petits-déjeuners et de la sortie des aînés, manifestations 2024 et divers.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser annonce que la date de la prochaine séance sera fixée d'entente avec les concernés à l'issue de la séance.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss indique que la CF ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

En l'absence de M. Alexandre Sizonenko, **M. Éric Wyss** indique que la CU s'est réunie le 7.2.2024. Elle s'est positionnée sur la demande d'autorisation concernant l'antenne 5G de Salt ; le préavis négatif a été soumis à l'Exécutif.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss annonce que la CDS se réunira la semaine prochaine.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

La Présidente rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Sociale – le 13.5.2024.
- Commission Urbanisme – le 11.3.2024.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – le 18.3.2024.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – le 21 mars 2024.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

M. Éric Wyss souhaiterait savoir si des incivilités sont toujours constatées à la nouvelle déchetterie.

Mme Magali Ouedraogo précise que celles-ci ont un peu diminué. Mais le container des ordures ménagères est tout le temps plein.

Quid du projet d'installation d'une caméra ? demande encore **M. Éric Wyss**.

Le Maire indique que le tableau électrique doit d'abord être installé ; ce sera un gros chantier, avec une tranchée de 60 m.

Les SIG réaliseront les travaux cet été, complète **Mme Danièle Yakoubian**.

L'opportunité – ou pas – d'installer une caméra sera étudiée ensuite, conclut **le Maire**.

Revenant sur la démission du Conseil municipal de M. Bastien Stauffer, **M. Jorge Varela** souhaiterait quelques informations quant au processus.

M. Bastien Stauffer explique que sa liste était composée de deux personnes, lui-même ayant été élu. Normalement, la succession est proposée aux viennent-ensuite par le service des votations et élections (SVE), dans ce cas M. Alban Humblet.

M. Sébastien Dorand souhaiterait savoir où habite M. Alban Humblet.

M. Bastien Stauffer l'ignore.

Le Maire précise que la fiche de salaire de l'intéressé, qui est pompier, lui est envoyée à une adresse en France.

Dans le cas où M. Alban Humblet déclinerait la proposition de mandat, la liste de **M. Bastien Stauffer** devra proposer une autre personne et récolter des signatures pour valider cette candidature.

Il faudra un total de quinze signatures, dont huit issu de la liste, complète **Mme Danièle Yakoubian**.

Le Conseil municipal devra donc fonctionner dans l'intervalle avec un élu en moins ? demande encore **M. Jorge Varela**.

M. André Ferrez constate que si M. Alban Humblet habite en France, le cas est déjà réglé.

M. Bastien Stauffer propose de mettre une annonce dans l'Info Gy si sa liste ne trouvait personne d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Sébastien Dorand rappelle que tous les signataires de la liste pourront être contactés.

Le Maire précise que dans le cas où le concerné répondrait par la négative au SVE, la liste devra trouver une personne qui devra recueillir 15 signatures, dont 8 issues de la liste de soutien de 2020.

M. Sébastien Dorand souhaiterait attirer l'attention sur le fait que cette personne devra impérativement habiter la commune. Ce problème s'était déjà posé avec M. Bastien Stauffer, et il ne faudrait pas reprendre le même schéma. Jouer le jeu de la démocratie, c'est très bien, mais il faut aller jusqu'au bout des choses et respecter les règles. D'où l'importance que M. Bastien Stauffer transmette bien ce message à M. Alban Humblet.

M. Jérôme Lardenois-Robert remercie à titre personnel M. Bastien Stauffer pour ces quatre années passées à œuvrer au sein du Conseil municipal.

Le Maire remercie chaleureusement M. Bastien Stauffer d'avoir participé à cette aventure de la démocratie communale. Ces moments intéressants ont permis aux élus de le connaître. M. Bastien Stauffer a été force de propositions, parfois entendues, parfois pas, et tous ont pu apprécier sa valeur et son courage d'affronter certains de ses pairs avec plus ou moins de succès. Les élus ont tous eu l'occasion de se retrouver ensuite au premier étage de la mairie en oubliant leurs oppositions, ce qui est aussi très important. **Le Maire** réitère ses remerciements à M. Bastien Stauffer pour sa participation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h21.

Mme Michèle Tischhauser
Présidente

M. André Ferrez
Vice-président

Myriam Rivollet
Secrétaire